

EMPLOI – CHARGES SOCIALES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

Depuis des décennies, les Gouvernements de *droite* et de *gauche* veulent aider, en la détachant, la main d'œuvre au SMIC. Cela coûte au budget de l'Etat et de la Sécurité Sociale environ 30 Md € par an, pour quel résultat ? Est-ce que cela crée de l'emploi ? Aucune étude sérieuse n'a été réalisée. Où se trouvent les Smicards ? En majorité, dans la grande distribution et chez les importateurs, et dans quelques services à la personne, pratiquement pas dans l'industrie exportatrice et jamais dans la recherche. Cette main d'œuvre au SMIC, aidée par le budget de l'Etat dans la grande distribution, est non délocalisable, ce qui en fait ne crée pas d'emploi, mais augmente le déficit du budget.

Il existe en France un problème récurrent jamais traité, qui est la disparité du financement social entre les entreprises (charges sociales, chômage, formation, retraites, taxe professionnelle).
En effet : - **un importateur paie moins de 1 %** de son chiffre d'affaires en charges et taxes sociales,
- une grande surface paie 2 %,
- **un bureau de recherche**, créateur de produits et d'emplois, **paie plus de 20 %**.
En France, en fait, plus on détruit de l'emploi moins on paie de charges, et plus on fait de recherche, plus on paie, or

"C'est la Recherche qui crée le Produit et le Produit qui crée l'Emploi"
Un emploi dans la Recherche et le Développement crée 20 emplois en
Production et Services

Vous faites des **recherches** en France, pour 100 M€ par an de recherche avec 700 emplois Ingénieurs et Techniciens de R et D, vous allez payer **15 M€** de charges sociales.

Vous produisez en France 100 M€, avec 500 emplois qualifiés, vous allez payer **7 M€** de charges sociales et taxes diverses sur salaires.

Vous importez en France 100 M€ (en détruisant de l'emploi français) en employant 80 personnes (à majorité au SMIC), vous allez payer moins de **1 M€**.

Pour résoudre ce grave problème qui touche la Recherche et la création d'emplois, il y a toujours une confusion politique et économique entre ces trois notions pourtant très différentes :

- La Valeur Ajoutée
- La T.V.A.
- Le Chiffre d'Affaires.

Plusieurs pistes font l'objet d'Etudes souvent incomplètes et mal chiffrées.

La taxation de la Valeur Ajoutée revient à taxer le vrai créateur de richesse et donc l'emploi en France, car :

Dans un produit "made in France", la Vraie Valeur Ajoutée comprend : les salaires et charges sociales (95 %), la taxe professionnelle, la taxe d'apprentissage et autres taxes sur salaires, plus le résultat d'exploitation, dont les dotations aux amortissements et provisions nettes.

Les importateurs, les délocalisateurs, les grandes centrales d'achats, les sociétés de services externalisées à l'étranger (centres d'appels, services financiers, bureaux d'études) n'ont pas d'amortissements ; ils peuvent tricher sur la V.A. au poste "résultat d'exploitation" en détournant tout ou partie de leurs bénéfices sur ces comptes off-shore. **Ils ne peuvent pas tricher sur leur Chiffre d'Affaires.**

Dans un produit importé, on peut donc dire que la Valeur Ajoutée est pratiquement nulle : peu d'emplois, pas d'investissements.

La V.A. (Valeur Ajoutée) d'un importateur, d'un délocalisateur est pratiquement égale à la masse de ses salaires et cotisations qui restent en France.

Si vous taxez la Valeur Ajoutée, cela revient à taxer l'emploi, et particulièrement la Recherche qui comprend 80 % de salaires et charges.

Taxer la V.A. c'est surtaxer la R & D, donc l'intelligence française, le capital investi et la main d'œuvre.

Les hypermarchés ne sont certes pas délocalisables. Ces secteurs non créateurs nets d'emplois sont actuellement très favorisés par la fiscalité française.

C'est toujours la même erreur économique de privilégier la Valeur Ajoutée par rapport au Chiffre d'Affaires. Il faut rappeler que :

Le Chiffre d'Affaires exprime la majorité des ratios financiers

Sont calculés en pourcentage du Chiffre d'Affaires :

- le bénéfice d'exploitation, la MBA, le bénéfice net, la R & D et les investissements,
- les royalties sur brevets, les royalties versées au siège social de la grande distribution,
- la rétribution de nombreux Agents commerciaux, les marges arrière et participation commerciale,
- les frais de promotion, marketing

Les entreprises sont toujours classées au niveau national ou mondial, par rapport à leur Chiffre d'Affaires.

Actuellement en France, plus une entreprise fait de Chiffre d'Affaires, plus elle diminue l'emploi, moins elle paie de taxes, et plus elle s'enrichit ! La délocalisation est en plein boum !

Pourquoi le Social ne serait-il pas aussi indexé sur le Chiffre d'Affaires ?

Le système de taxation de la Valeur Ajoutée (rapport Chadelat 1997 et système Bonus Malus en fonction de la politique d'emploi de l'entreprise), taxe la main- d'œuvre, la recherche, l'investissement et donc détruit la production française, de plus, le système Bonus Malus taxe la productivité.

La Contribution Assise sur la Valeur Ajoutée cumule deux dangers :

Elle est source de chômage et de réduction du PIB.

La TVA sociale

La TVA sociale prônée par la grande distribution ne rétablit pas la justice fiscale entre le créateur de produits français (secondaire et tertiaire) et donc créateur d'emplois, et l'importateur destructeur d'emplois.

A la veille d'une grande réforme fiscale et sociale pour la France, l'amalgame par le législateur des notions de TVA, Valeur Ajoutée, TVA sociale ... serait dramatique pour l'emploi et la démocratie, car par ces confusions, on arrive à **détaxer l'importateur destructeur d'emplois et à surtaxer le producteur français créateur d'emplois.**

Il y a une TVA par produit, mais il y a autant de Valeurs Ajoutées qu'il y a de métiers, professions ou sociétés.

La T.V.A. est une taxe = Ventes moins Achats

La TVA sociale fait payer l'ensemble de la population consommatrice et réduit très peu les charges sociales de Recherche et Production.

1 % de TVA représente 7 Md € environ.

Au taux de plus de 20 % la TVA devient insupportable pour le consommateur, ce qui limite l'importance d'une "TVA sociale".

C3S – Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés

Il existe déjà une taxe intelligente : la **C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés)**.

En 2005, elle n'est que de 0,16 % du Chiffre d'Affaires.

Pourquoi ne pas l'augmenter pour combler le déficit social (Sécurité Sociale – UNEDIC) et réduire à due concurrence les charges sociales sur salaires ? **C'est d'ailleurs la seule taxe sur le Chiffre d'Affaires qui a survécu à la TVA !**

La Contribution Sociale de Solidarité (C3S) répond à ces critères. Cette charge sociale sur chiffre d'affaires, bien qu'insuffisante, va dans le sens de la justice fiscale entre l'importateur destructeur d'emplois et la recherche industrielle créatrice d'emplois et d'exportation.

L'emploi est une priorité nationale et il est urgent de modifier le calcul des charges sociales comme le veut le Président de la République.

Il existe pourtant un système simple que j'ai proposé dès 1992 : le **Q.a.d.**

Q.a.d. : Quotient Aménagement et Développement

$$\text{Q.a.d.} = \frac{\text{Charges Sociales}}{\text{Chiffre d'Affaires Hors Taxes}} \%$$

Quels sont les caractéristiques et les avantages du Quotient aménagement développement (Q.a.d.) ?

Ce n'est pas une taxe sur le chiffre d'affaires comme l'était autrefois la taxe à la production et à la prestation de services avant l'instauration de la T.V.A.

Ce n'est pas une taxe cumulative interdite par la loi de 1967.

Le Q.a.d. ne modifie pas le calcul actuel des charges sociales et donc de la feuille de paie de chaque salarié.

Le **Q.a.d.** ne se calcule pas sur facture, mais seulement une fois par an, après l'arrêté des comptes de l'exercice.

Le **Q.a.d.** est une mesure annuelle : rapport entre la ligne **FZ** et la ligne **FL** du compte de résultat du bilan de chaque entreprise.

Le Q.a.d. est donc bien un instrument de mesure fixant un plancher et un plafond à la masse annuelle des charges sociales de chaque entreprise.

Ce principe du plancher et du plafond est couramment appliqué dans la législation française :

. exemple de **plafond** :

- La **Taxe Professionnelle** plafonnée à 3,5 % de la **Valeur Ajoutée** ...
- **Plafond fiscal** (IRPP-ISF-CSG) de 50 % pour les personnes physiques
- Déductibilité fiscale des **jetons de présence** fonction de la **masse salariale**.
- **Bouclier social pour les T.P.E.** (2006-2007).

. exemple de **plancher** :

- **Imposition Forfaitaire Annuelle** en matière d'impôt sur les sociétés (IFA)
- **T.A.C.A.** (Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat) : Chiffre d'affaires réalisé par m².

Le Q.a.d. est une vérification annuelle a posteriori d'équité sociale et fiscale entre tous les métiers et activités.

Les entreprises qui détruisent l'emploi, même si elles sont performantes par ailleurs, doivent contribuer au financement social de la nation ; c'est le but d'un **Q.a.d. minimum** par exemple de **4 %**, qui s'appliquerait à la grande distribution - les délocalisateurs importateurs ...

A contrario, les entreprises qui développent l'emploi doivent obtenir un **Q.a.d. maximum** par exemple de **10 %**. C'est le cas des industries de main-d'oeuvre, de la recherche, des productions artistiques, du petit commerce, de l'artisanat, de l'élevage ...

Le chiffre d'affaires n'est peut-être pas un critère parfait, mais c'est le seul qui permet de comparer le producteur, le distributeur et l'importateur. La valeur ajoutée ne le permet pas. Le chiffre d'affaires est d'ailleurs le principal ratio de classement des entreprises. C'est devant l'imperfection du chiffre d'affaires que j'ai choisi la fourchette d'un **Q.a.d.** compris entre 4 et 10.

Avec un Q.a.d. compris entre 4 et 10, une majorité d'entreprises industrielles ne serait pas concernée.

Il serait indispensable de mesurer **l'impact du Q.a.d.** en terme financier et en terme d'**emplois** sur les différents secteurs d'activités et surtout de faire **varier la fourchette** actuellement choisie entre 4 et 10 % en l'augmentant ou en la diminuant, pour que **le Parlement décide chaque année de cette fourchette (plafond et plancher).**

Une première estimation d'un Quotient **Q.a.d.** compris entre un minimum de 4 % et un maximum de 10 % laisserait un **solde social positif de 15 milliards d'Euros par an** à répartir entre : l'Etat, l'URSSAF et l'ASSEDIC ; il ferait payer les destructeurs d'emploi et détaxerait les créateurs d'emploi. Ce solde positif permettrait de baisser les autres prélèvements obligatoires.

Le Q.a.d. permet aussi de corriger les abus de toutes les aides à l'emploi, lorsque ces aides sont utilisées par les entreprises destructrices d'emploi, bas salaires dans les sociétés importatrices.

Pour créer de l'emploi durable et résoudre ces problèmes incompatibles entre eux, il faut moins taxer l'emploi confronté à la mondialisation.

Le but d'une telle réforme est de créer de l'emploi par **une modification des mentalités managériales, d'investir en France au lieu d'importer toujours plus**, et de ramener une justice sociale et fiscale entre la grande distribution importatrice, l'industrie française et les petites et moyennes entreprises.

Après avoir étudié, depuis plusieurs années, beaucoup de scénarios pour rétablir l'équité, je reste persuadé que **le Quotient Q.a.d. serait bénéfique pour l'économie, pour l'emploi, et serait très bien accepté par nos compatriotes** qui attendent de l'Etat un message fort, une vraie réforme fiscale contre le chômage.

(Ci-joint, livret Qad de 1993)

La FRANCE a perdu l'année dernière 100 000 emplois industriels et le déficit commercial s'est encore amplifié sous la pression des centrales d'achats importatrices. Arrêtons cette logique antisociale, antiéconomique, qui consiste, depuis des décennies, à détaxer les acteurs économiques importateurs (bas salaires) et à taxer la Recherche, le Développement, l'Industrie et les Services.

En France, les entreprises moyennes industrielles (250 à 5 000 personnes) qui assurent la recherche, la fabrication, la commercialisation de leurs produits, représentent moins de 15 % du total des entreprises (Manufacturing OCDE).

En Allemagne, aux USA, au Japon, elles représentent 40 %.

La FRANCE a pourtant de nombreux atouts, en premier :

la qualité de ses chercheurs et Ingénieurs et la qualité de sa main d'œuvre, son énergie électrique nucléaire bon marché, le développement des énergies renouvelables, la productivité de son industrie, l'une des meilleures au monde, son aménagement du territoire : rails TGV – autoroutes – télécoms – villes moyennes ...

La FRANCE doit faire cohabiter :

- le citoyen républicain responsable, le consommateur qui veut des prix bas,
- le producteur qui veut de l'emploi durable, le fonctionnaire qui veut conserver son statut,
- le salarié qui veut prendre sa retraite avant 60 ans, alors que l'ensemble des Européens travaillent après 65 ans.

Le Coefficient Activité (Serge Dassault – Gérard Quéveau)

Un projet plus ambitieux : le Coefficient Emploi Activité a été étudié depuis 1997 par le Sénateur Serge DASSAULT et Gérard QUEVEAU, pour remplacer le calcul actuel des charges sociales.

L'idée de base reste la même :

*"Plus on fait de Chiffre d'Affaires, plus on paie,
Plus on emploie, plus on paie de salaires, moins on est taxé"*

Le Coefficient Emploi Activité permet un basculement de charges de 100 Milliards d'€ par an.

Le Coefficient d'Activité (CEA) ne pénalise pas la productivité

La productivité c'est le rapport entre la production et les ressources mises en œuvre (main-d'œuvre + savoir-faire + investissements machine)

$$\text{Productivité} = \frac{\text{Richesses créées (Production)}}{\text{Ressources mises en oeuvre}}$$

$$\text{Productivité} = \frac{\text{PIB}}{\text{Travail}}$$

Pour un produit importé (délocalisations) la richesse créée est quasi nulle et donc la productivité d'un produit importé est quasi nulle.

Un produit importé ne participe pas à l'augmentation du PIB, sauf s'il s'agit d'une machine donc d'un investissement qui réduit la part de main-d'œuvre.

Avec application du Coefficient d'Activité

Si l'entreprise, à chiffre d'affaires égal, diminue sa main-d'œuvre donc ses salaires et charges salariales, la part du CEA (charges patronales) va augmenter.

$$\text{CEA} = 3,8 \% (\text{C.A.} - \text{Salaires et charges})$$

Cependant la productivité de cette entreprise continue d'augmenter :

car le total : salaires + charges salariales + CEA (charges patronales) continue de diminuer, malgré le CEA qui a augmenté, car le CEA ne représente que environ le quart du total.

Il est incontestable que le **CEA, qui favorise la production en France** par une réduction sensible des charges sociales et pénalise l'importation, est par lui-même **un facteur d'amélioration du PIB et donc de la productivité française.**

Le Coefficient d'Activité (CEA) n'est pas une Taxation en cascade !

Pas plus que le système actuel de charges sociales sur salaires ou le projet de C.V.A.

Actuellement, que se passe-t-il ? (à noter qu'il en serait de même avec la C.V.A. Contribution sur la Valeur Ajoutée).

Si le produit est fabriqué en France, **il coûte en charges sociales, à chaque étape de sa production**, 95 % des salaires nets payés pour le réaliser.

Si ce même produit vient de l'Etranger (Pays à bas coût), il n'aura payé aucune charge sociale en France.

Actuellement, par le jeu des charges sociales, **à chaque étape de sa production en France, l'industrie capitaliste paie des charges sociales**, d'où les délocalisations, la fuite des capitaux et des investissements.

Les grands groupes français donneurs d'ordres ne consultent plus les moyennes entreprises françaises qui refusent de se délocaliser.

Le CEA, créateur d'emplois en France, rectifie les cumuls de charges sociales, car :
"Plus on a d'emplois, moins l'industrie capitaliste paie de charges sociales".

Le but ultime du Coefficient d'Activité est de créer de l'emploi en France et donc de faire en sorte que toute délocalisation d'activité soit pénalisée.

(Ci-joint, le Coefficient Activité – dernière version 2006)
première étude 1997

ETUDE DE SYNTHESE pour créer de l'emploi durable

On peut aussi utiliser plusieurs variantes pour rééquilibrer les comptes sociaux et relancer l'emploi de la R et D, l'Industrie et les Services.

Par la loi, chaque entreprise doit payer :

① **Un MAXIMUM de Charges Sociales** (PLAFOND SOCIAL)

égal à $\left\{ \begin{array}{l} \text{Charges Sociales Entreprises} = 30 \% \\ \text{Charges Sociales Salariales} = \underline{20 \%} \end{array} \right.$
Maxi 50 % du salaire Brut

② **Un minimum Charges Sociales égal à :** (PLANCHER SOCIAL)

C.E.A. = 5 % (C.A. – Salaires et Charges)
(CEA Serge DASSAULT – Gérard QUEVEAU)

③ **Plus création éventuelle d'une TVA sociale $\approx 2 \%$ à 3% maximum**

(Jean ARTHUIS – Philippe MARINI)

(Ci-joint, Etude de Synthèse 2006)